

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DES REFORMES
ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES

94-200 du 5 Mai 1994
DECRET N° 94-200 /MFPRA/DGFP/DGCA
portant promotion au titre des
années 1990 et 1992 des Ingé-
nieurs Principaux des cadres de
la catégorie A hiérarchie I des
Services Techniques (Mines et
Industrie, en tête Monsieur
KOMBO Claude.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VISAS:

Vu la Constitution du 15 Mars 1992,
Vu la Loi 021/89 du 14 Novembre 1989 portant
refonte du statut général de la Fonction Publique;
Vu le Décret n° 60/90 du 03 Mars 1960 fixant le
statut commun des cadres de la catégorie A des
des Services Techniques;
Vu le Décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires;
Vu le Décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif
à la nomination et à la révocation des fonctionnaires
des cadres de la catégorie A hiérarchie I;
Vu le Décret n° 65-170/FP du 25 Juin 1965 règle-
mentant l'avancement des fonctionnaires;
Vu le Décret n° 74-470 du 31 Décembre 1974
abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret
n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires;
Vu le Décret n° 85-260 du 5 Mars 1985 déterminant
le circuit d'approbation des actes relatifs aux
intégrations, avancements et révisions des situations
administratives des agents de l'Etat;
Vu le Décret n° 90-726 du 14 Novembre 1990 portant
déblocage des effets financiers des avancements et des
révisions des situations administratives;
Vu le Décret n° 93-315 du 23 Juin 1993 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
Vu le Décret n° 93-318 du 24 Juin 1993 portant
nomination des Membres du Gouvernement;
Vu le Décret n° 93-342 du 19 Juillet 1993 portant
organisation des intérim des Ministres;
Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires;
Vu le Décret n° 94-200 /MFPRA-DGFP/DGCA SAV du 25 Mai-
....1994 portant inscription aux tableaux d'avancement
au titre des années 1990 et 1992 des Ingénieurs
Principaux des cadres de la catégorie A hiérarchie I
des Services Techniques (Mines et Industrie);

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er : Sont promus au titre des années ci-après aux échelons supérieurs de leur grade, les Ingénieurs Principaux des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Techniques (Mines et Industrie) dont les noms suivent, ACC= Néant :

ANNEE 1990 :

Au 3^e échelon, indice 1010

Messieurs : KOMBO Claire.....p/c du 23/01/90....(D.G.I)
ELENGA Jean Pierre.....p/c du 12/09/90....(D.G.E.H)

Au 4^e échelon, indice 1140

Messieurs : MILIAM Joachim.....p/c du 07/06/90....(S.N.D.E)
MOUSSAVOU Aloïse.....p/c du 25/03/90....(S.N.D.E)
MERCIER Paul Christian
Achille Oswald.....p/c du 23/03/90....(S.N.E)

ANNEE 1992 :

Au 4^e échelon, indice 1140

Messieurs : KOMBO Claire.....p/c du 23/01/92....(D.G.I)
ELENGA Jean Pierre.....p/c du 12/09/92....(D.G.E.H)

Au 5^e échelon, indice 1220

Messieurs : MILIAM Joachim.....p/c du 07/06/92....(S.N.D.E)
MOUSSAVOU Aloïse.....p/c du 25/03/92....(S.N.D.E)
MERCIER Paul Christian
Achille Oswald.....p/c du 23/03/92....(S.N.E)

ARTICLE 2 : Le présent Décret ~~qui~~ prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1er Novembre 1990 pour les 3^e et 4^e échelons année 1990, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées pour les 1^{er} et 5^e échelons, année 1992, sera enregistré, publié au J.O.R.C et communiqué partout où besoin sera. -2

Brazzaville, le 5 Mars 1994

Par le Premier Ministre,
 Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
 et des Réformes Administratives,

Jean Prosper ROYO

Général Jacques Joachim THOMBY-CPANGO.-

AMPLIATIONS :

J.O.R.C.....1
 DGEF/DGCA.....4
 DLS.....2
 DGEF.....2
 MNE/DAF/DCM.....6

INTERESSES.....10
 DOSSIERS.....10
 DGI/DGEH/SNE/SNDE.....8
 SGC/BC.....3